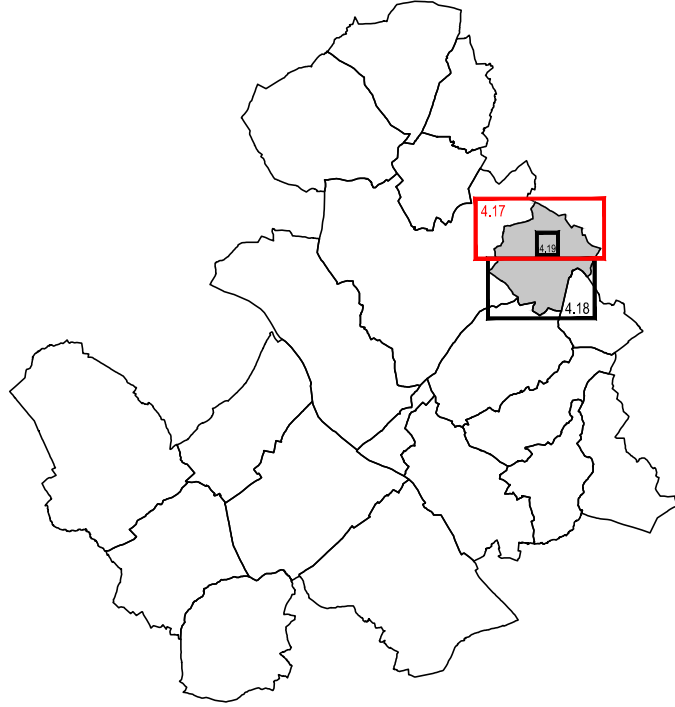




PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



PLAN DE ZONAGE
Breteau
Nord
Echelle : 1/5000

Objet	Date
Approuvé le	10 décembre 2019
Mis à jour les	29 avril 2022 et 12 mai 2026
Modifié les	12 avril 2022, 28 mai 2024, 09 décembre 2025 et 05 mai 2026
Révisé le	

GEOMEXPERT sas - 1, rue Niepce - 45700 Villemandeur

Légende :

- Limite des zones
- Espace boisé classé à conserver
- ★ Bâtiments pour lesquels le changement de destination est autorisé et réglementé
- Secteur délimité au titre de l'article L. 151-34 2° du Code de l'Urbanisme (secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol)
- + Limite administrative

Éléments du paysage à préserver

Patrimoine architectural :

- Bât/ouvrage remarquable
- Bâtiment
- Château
- Eglise
- Élément architectural
- Croix
- Lavoir
- Monument

Patrimoine naturel :

- Haie

